

VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 77 SEPT 2004

1.50 €

SOMMAIRE

- EDITO P 1
- Silence..
- Action P 2
- Circulaire natation
- Réunions de secteurs
- Budget 2005
- Bulletin de syndicalisation p 4/5

PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

SILENCE, ON ASSASSINE DEUX INSPECTEURS DU TRAVAIL :

Sylvie TREMOUILLE et Daniel BUFFIERE, contrôleurs de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ont été assassinés lors d'un contrôle effectué dans une exploitation agricole en Dordogne le 2 septembre dernier.

Le SNU-TEF (syndicat FSU des inspecteurs du travail) précise, dans son communiqué, que ce drame met en lumière l'ambiance délétère créée par le patronat et implicitement soutenue par la droite au pouvoir qui, au nom du libéralisme, n'a d'autre objectif que de casser le code du travail et l'action de l'Etat dans son rôle de garant de l'ordre public social.

Le laisser faire et l'impunité accordée depuis des années aux employeurs délinquants conduit les plus déséquilibrés à considérer qu'ils disposent sur leurs terres d'un permis de tuer.

Selon l'article paru dans le n° 386 de « Marianne », « chaque année, en Dordogne et en Lot et Garonne, certaines associations d'exploitants agricoles décernent « Le prix de l'ours » à « l'inspecteur du travail le plus détestable ».

1 POSTE POUR 70 ELEVES DEFICIT DE TRANSMISSION

Selon ce que l'on a à transmettre, nous ne sommes pas soumis au même régime Sarkozyen. La transmission des connaissances, fruit d'un patrimoine collectif, ne bénéficie pas des largesses budgétaires accordées aux héritiers.

Les premières annonces font état de 1000 postes pour les écoles dont 300 sont provisionnés pour Mayotte, qui change de statut en devenant un département d'Outre Mer. Le solde est donc de 700 postes pour 51100 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2005, soit 1 poste pour 70 élèves.

Cela augure mal de la carte scolaire départementale et se traduira par un nouveau recul de la scolarisation des plus petits, par une augmentation des effectifs par classe, par des fermetures de classes. La situation des remplacements va s'aggraver alors que le rajeunissement de notre profession nécessiterait que les taux de remplaçants soient revus à la hausse. C'est la continuité du Service Public qui est remise en cause.

Ce projet de budget annonce des coupes claires dans les effectifs de la Fonction Publique, moins 4 460 emplois au ministère de l'Education Nationale, et plus de 7000 fonctionnaires non remplacés dans la Fonction Publique. Il s'inscrit dans une précarisation accrue des emplois, la poursuite du démantèlement, la réduction des missions qui ont pour conséquence un affaiblissement et une privatisation des Services Publics.

Les cadeaux fiscaux accordés aux entreprises, au nom soit disant de la lutte contre les délocalisations, et aux ménages les plus aisés se multiplient alors que les prélèvements sociaux reposant sur les salariés et les retraités augmentent (hausse de la CSG). Le pacte social a sérieusement tendance à pencher en faveur des plus riches.

L'ensemble des organisations syndicales a réagi unanimement contre ces annonces budgétaires. Elles exigent du gouvernement qu'il revoie sa copie sur le budget 2005 et qu'il avance des mesures concrètes de rattrapage salarial. (perte de 5% depuis 2000 et les prix qui flambent).

Marc BOUSQUIE



Gilles MOINDROT Co-Secrétaire Général et
Porte-parole du SNUipp-FSU
Luc BERILLE Secrétaire Général du SE-UNSA
Jean-Luc VILLENEUVE Secrétaire Général du SGEN-CFDT

Monsieur François FILLON
Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

PARIS, le 16 Septembre 2004

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de la direction et du fonctionnement de l'école.

Sur cette question les négociations et les discussions menées, avec vos prédécesseurs, n'ont pas abouti. Nos trois organisations ne peuvent en rester là.

Cette question est d'autant plus cruciale que vous allez engager, dans quelques semaines, une réflexion sur une nouvelle loi d'orientation pour le système éducatif.

Il y a urgence à traiter sur le fond les problèmes rencontrés par les personnels. La persistance des vacances de postes de direction en est l'expression la plus visible. Il faut traiter simultanément les questions du fonctionnement de l'école. Il faut donner rapidement, à toutes les écoles, les moyens, notamment en temps, pour assumer les fonctions de direction.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons solennellement, d'ouvrir sans attendre des négociations sur ce sujet.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT,
Gilles MOINDROT.

L'exaspération des directeur-trices est de plus en plus importante.

Les formalités administratives, les sollicitations sont de plus en plus nombreuses sans que ce dossier n'évolue car le ministère refuse toute négociation sur la question; les prémisses du budget 2005 ne vont pas dans le sens d'un temps supplémentaire pour le fonctionnement des écoles. Les seules pistes avancées par le ministère sont les propositions de création d'établissement public d'enseignement sur le modèle du second degré.

Les organisations syndicales s'adressent unitairement au ministre pour demander l'ouverture de négociations.

La mise en application de la circulaire Enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré N°2004-139 du 13/07/04 pose certaines difficultés dans son interprétation qui est différente selon les départements.

Le terme « adultes qualifiés » auquel il est fait référence dans le chapitre II B1 Taux d'encadrement, est ambigu. Pour le moment, dans notre département, les bénévoles ayant l'agrément (parents d'élèves notamment), ne peuvent être comptabilisés dans le taux d'encadrement. Seules sont pris en compte le personnel enseignant, les maîtres nageurs et les employés municipaux. De ce fait, de nombreuses écoles ont suspendu l'activité piscine suite aux circulaires envoyées par les IEN.

La section départementale a demandé au SNUipp National d'intervenir auprès du ministère afin de clarifier la rédaction de cette circulaire.

Le deuxième problème porte sur la procédure pour délivrer l'agrément aux accompagnateur-trices. Cet agrément doit être défini à partir d'un référentiel élaboré par l'IA sur proposition des équipes départementales EPS, c'est donc de la responsabilité du département.

On peut y voir les premiers effets de la décentralisation de la mise en application des programmes nationaux.

En cas d'accident impliquant un-e accompagnateur-trice bénévole, quelle sera la position du tribunal, si le référentiel d'un autre département semble plus contraignant, la responsabilité retombera-t-elle sur le département chargé d'accréditer les bénévoles ?

Le SNUipp demande que le cadre définissant la procédure pour agréer les personnes soit clairement défini au plan national.

Le SNUipp a abordé ces questions au cours de son entrevue avec le nouvel Inspecteur d'Académie. Il a sollicité le Ministère pour obtenir des éclaircissements et lever les ambiguïtés.

Quelle interprétation devons nous faire de cette circulaire ? ... simple erreur de rédaction ou volonté de siphonner l'enseignement de la natation ?

Marc BOUSQUIE

COMPTE RENDU REUNIONS DE SECTEUR

Les réunions de secteurs se sont déroulées le 16 septembre. Les sources de mécontentement sont nombreuses tant au quotidien que dans les projets gouvernementaux (budget, rapport Thélot,...). Rendez-vous est déjà pris sur le secteur Castres/Mazamet pour élaborer des réponses et des actions collectives aux différents problèmes.

Fonctionnement de l'école

Autant les directeur-trices que les adjoint-es rencontrent des difficultés croissantes dans le fonctionnement des écoles : nouveaux enseignements (B2i, langues vivantes, code de la route), des nouvelles responsabilités (PPMS), nouveaux logiciels (J'ADE), nouveaux textes régissant la natation scolaire, nouvelles dispositions concernant les élections de parents d'élèves, etc...

La disparition des emplois-jeunes vient augmenter les difficultés à cette avalanche de travail supplémentaire et les collègues n'en peuvent plus : la coupe est pleine !!

➔ Afin de faire le tour des problèmes précis qui se posent et de définir une action commune : boycott du B2i ?, du code de la route ?... une réunion « fonctionnement de l'école », ouverte à tous-tes est proposée le 6 octobre sur le secteur de Castres. Cette initiative pourra avoir un prolongement départemental.

Scolarisation des 2 ans :

La régression de la scolarisation des 2 ans est un phénomène grave qui prend de l'ampleur dans le Tarn. Si les raisons en sont multiples, il apparaît clairement que la maternelle constitue le réservoir de postes pour la carte scolaire. Les deux ans ne sont pas comptabilisés pour les fermetures ni les ouvertures de classes !

La rigidité des horaires imposés par certains IEN ne favorise pas un accueil adapté aux tout-petits. Dans le même ordre d'idée, l'administration ne comptabilise pas les enfants de deux enfants inscrits à l'école, absents en septembre, mais qui rentreront en janvier. Pourtant, une circulaire organise ces deux temps de rentrée à l'école !

Autorisation d'absence

Faute de moyens de remplacement, il ressort qu'une pression larvée s'exerce sur les équipes pédagogiques en faisant avancer l'idée que les absences devront être supportées par les collègues. En effet, certains imprimés d'autorisation d'absence, invitent le-la directeur-trice à émettre un

avis favorable ou pas à la demande, le-la rendant ainsi responsable des difficultés liées à la répartition des élèves dans l'école en cas de non-remplacement. S'il-elle donne un avis favorable, on risque de lui faire savoir qu'une situation difficile est de son fait. Par contre, s'il-elle donne un avis défavorable, il-elle prend la responsabilité du refus de l'autorisation, dédouanant ainsi l'administration et les IEN de leur propre responsabilité.

➔ Rappelons que seul l'IEN et/ou l'IA sont les seuls compétents (loi 84-16 du 11/01/84) à émettre un avis ou accorder une autorisation d'absence.

➔ Le-la directeur-trice n'est pas un chef de service. Nous appelons les directeurs et directrices à ne pas donner d'avis mais à inscrire « VU et TRANSMIS le ».

Rapport Thélot :

Une réaction commune avec l'ensemble des personnels et les parents est à construire. La réunion de secteur de Graulhet sollicite les organisations syndicales du département

pour qu'elles co-organisent, dans les plus brefs délais, une demi-journée d'information syndicale sur le rapport Thélot ; les risques que celui-ci fait peser sur la nouvelle loi d'orientation. Nos collègues souhaitent avoir une information suffisante et diversifiée car ils-elles considèrent qu'il est de notre devoir de la répercuter auprès des usagers de l'Ecole.

➔ La FSU 81 portera cette demande lors de la prochaine réunion intersyndicale qui doit avoir lieu à Albi le 21 octobre.

AIS

Le manque de personnel RASED conduit les RASED à ne pas prendre en charge les enfants suivis par la guidance.

BUDGET 2005 : EVOLUTION DES EMPLOIS PRÉVUE PAR LE MINISTÈRE

	Projet 2005	Evolution par rapport à 2004
Enseignement scolaire		
Enseignants du premier degré	315 115	+ 700
		+ 300 pour Mayotte
Enseignants du second degré	389 467	- 3 400
Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels du second degré	15 026	- 2 100
Stagiaires	28 117	0
ATOS	163 048	- 800
MISE, Assistants d'éducation	56 587	800
Divers (personnels d'inspection, de direction, d'orientation...)	34 022	40
Total enseignement scolaire	1 001 382	-4 460
Enseignement supérieur	132 127	1 000
Recherche	44 643	550
Total des trois budgets	1 178 152	-2 910

KISAITOU EN LIGNE

Le KISAITOU est le mémento administratif du SNUipp. Vous pouvez le consulter en ligne à l'adresse ci dessous

<http://www.snuipp.fr/Kisaitou/Kisaitou.html>

Vous pouvez aussi commander auprès de la section l'exemplaire papier avec le CD Rom des textes officiels aux prix de 23€ pour les syndiqué-es et 30€ pour les non syndiqué-es.

Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires